

GUIDE POUR LA SÉLECTION D'UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE*

2004

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa
Site web : www.coaottawa.ca

Toute reproduction de ce document est autorisée
sous réserve de l'indication de la source :
Conseil sur le vieillissement d'Ottawa

Le conseil désire remercier Ann Dobbins, Directeur général
de l'organisme SARAH, de ses commentaires judicieux sur
le contenu de ce document

ISBN 1 - 895495 -36 - 9

* This guide is also available in English

Guide pour la sélection d'un établissement de soins longue durée

Introduction

Le présent guide, préparé par le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa, se veut une ressource pour la population canadienne. Il vise à aider les personnes âgées et leurs familles à choisir un établissement approprié de soins de longue durée advenant le cas où les soins requis ne pourraient être offerts à domicile.

Des renseignements concernant les services à domicile disponibles devraient au préalable être obtenus et considérés lors du processus de décision relatif au placement dans un établissement de soins de longue durée. Ces services varient d'une province à l'autre et d'une collectivité à l'autre. En Ontario, par exemple, toutes les admissions dans un établissement de soins de longue durée sont effectuées par l'entremise des Centres d'accès aux soins communautaires. Les services de placement peuvent varier grandement selon qu'ils soient hospitalisés ou à la maison. Pour obtenir plus de renseignements sur les services disponibles dans votre propre province, veuillez communiquer avec votre service de santé local, le Programme de soins à domicile, votre médecin, l'hôpital de votre ville, le Centre d'information communautaire, votre représentant municipal ou tout autre organisme de santé et de services sociaux.

À l'instar des quartiers, chaque établissement de soins de longue durée a son ambiance propre. Il importe de voir si le «climat» correspond à ce qu'il vous faut ou à ce qui conviendrait au membre de votre famille. Afin de choisir l'établissement le plus approprié, il serait sage de consulter des personnes et des professionnels renseignés en matière de gérontologie tout en vous appuyant sur vos propres observations.

Les établissements offrent différents types de soins et de soutien. Vous devez donc vous assurer que l'établissement considéré puisse répondre adéquatement aux changements qui peuvent survenir au niveau des besoins personnels et de santé pour vous et votre famille. Une évaluation approfondie est une étape importante du processus de placement.

On encourage les clients à visiter plusieurs établissements fournissant le type de soins requis, avant de prendre une décision. La liste suivante renferme quelques points dont vous devriez tenir compte dans la comparaison de différents établissements. Vous pourrez répondre à la plupart des questions par un crochet (3) ou dans certains cas, par un chiffre.

Tous nos efforts ont été déployés afin d'assumer l'exactitude des renseignements contenus dans cette publication. Cependant, le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa n'assume aucune responsabilité pour des résultats insatisfaisants que les individus pourraient rencontrer en choisissant un établissement de soins de longue durée à partir de ces renseignements.

INFORMATION RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS

Établissement n° 1 _____
Nom de l'établissement

Adresse

Établissement n° 2 _____
Nom de l'établissement

Adresse

Établissement n° 3 _____
Nom de l'établissement

Adresse



I. Style de vie

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Installations** 

____ ____ ____ Combien de personnes habitent l'édifice?

- L'édifice possède une entrée recouverte d'un toit.
- L'édifice est bien éclairé, propre et décoré avec goût.
- L'édifice ne dégage aucune odeur déplaisante. Il existe un endroit désigné pour les fumeurs.
- Le terrain extérieur est agréablement aménagé avec des bancs ou des tables.
- Il existe un terrain extérieur conçu pour la sécurité des résidents tout en étant facilement accessible à tous.

Commentaires : _____

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Sécurité**  **SORTIE**

- Les sorties et les rampes d'accès sont clairement indiquées.
- Les couloirs et les salles de bain possèdent des barres d'appui.
- Il y a des sonneries d'urgence facilement accessibles et visibles près des lits et dans les salles de bain.
- L'édifice est bien éclairé.
- Les portes et les escaliers sont sécuritaires et munis de dispositifs d'alarme aux endroits requis.
- Les portes de sortie qui sont verrouillées peuvent être ouvertes à partir d'un poste central ou peuvent s'ouvrir automatiquement au son de l'alarme d'incendie.
- Durant la dernière année, l'édifice a fait l'objet d'une inspection du service des incendies et se conforme au plein respect des règlements d'incendie.

Établissement n°

1 2 3



- Chaque équipe de travail se livre régulièrement à des exercices d'évacuation en cas d'incendie.
- L'établissement possède un plan d'évacuation d'urgence qui a été répété par tous les participants (internes et externes) durant la dernière année.
- Les indications sont claires et visibles.
- Il existe des mesures d'intervention d'urgence pour les personnes qui ont des besoins spéciaux.
- Il existe des règlements concernant l'usage, par le personnel, de tout type de force physique pour maîtriser un résident.
- L'établissement offre des appareils et des adaptateurs aux personnes ayant des problèmes auditifs ou visuels.

Commentaires : _____

Établissement n°

1 2 3

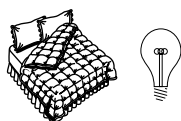
**Hygiène**

- L'établissement possède de l'équipement spécialisé dans les salles de bain afin d'aider les personnes handicapées.
- _____ _____ _____ Combien de fois donne-t-on le bain aux résidents?
- _____ _____ _____ Combien de fois donne-t-on un shampoing aux résidents?
- Il y a une coiffeuse et/ou un coiffeur à la disposition des résidents.
- Il y a une provision adéquate de lessive propre à chaque jour.
- Il y a de l'équipement disponible pour faire sa lessive personnelle.
- Il y a dans les baignoires des appareils pour soulever mécaniquement.

Commentaires : _____

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Chambres à coucher**

- Des chambres privées (un résident par chambre) sont disponibles.
- Il y a une salle de bain privée pour chaque chambre privée.
- Il y a des règlements concernant l'obtention d'une chambre privée.
- Des chambres semi-privées (2 résidents par chambre) sont disponibles.
- Il existe des règlements qui déterminent ce qui constitue une chambre semi-privée.

___ ___ ___ Combien de personnes ont une chambre privée ou semi-privée?

___ ___ ___ Combien de personnes utilisent une même salle de bain?

- Il y a des chambres pour les couples.
- Il y a suffisamment d'espace pour se déplacer en fauteuil roulant.
- Les fenêtres donnent une ventilation et un éclairage suffisant.
- Chaque lit possède un éclairage qui se règle individuellement.
- Il est possible de faire installer un téléphone et le câble.
- Il y a des meubles confortables pour chaque résident.
- Il y a des règlements concernant l'utilisation de meubles personnels.
- Il y a suffisamment d'espace pour entreposer les vêtements d'été et d'hiver.
- La température des pièces se règle individuellement.
- La climatisation est assurée durant l'été.
- Il y a des règlements qui prennent en considération les soins requis lors de l'attribution des chambres.

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Vie privée** 

- Tous les résidents ont accès à des armoires qui ferment à clef.
- Le personnel frappe à la porte avant d'entrer dans la chambre d'un résident.
- Les chambres à coucher partagées possèdent des rideaux pour respecter l'intimité des résidents.
- Il y a des règlements concernant les serrures de porte pour la chambre à coucher.

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Nourriture et boissons**  

- Le personnel compte un responsable qualifié qui supervise les services d'alimentation.
- La nourriture est préparée sur les lieux.
- La cuisine a fait l'objet d'une inspection par les autorités de santé publique et a reçu leur approbation durant la dernière année.
- Les salles à manger sont agréables.
- Les résidents qui ont besoin d'aide lors des repas ont accès à des salles à manger appropriées.
- S'il y a plus d'un service par repas, du temps suffisant est alloué pour chaque service.
- Il y a un laps de temps adéquat entre chaque repas.
- Le menu est affiché.
- Les plats au menu sont variés.
- Les résidents ont un choix de plats.
- On sert des collations entre les repas.
- Il est possible de suivre un régime particulier.
- Il existe des règlements concernant la nourriture apportée par les visiteurs.
- Il existe des règlements concernant la consommation de boissons alcoolisées dans l'établissement.
- Selon les règlements de l'établissement, il est possible de servir des repas dans les chambres des résidents.
- Il y a une pièce ou un endroit pour un service de repas privé.
- Il y a des règlements concernant la préparation de nourriture par les résidents.

Commentaires : _____

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Langue** 

Les services sont offerts dans quelles langues?

.....

N° 1

N° 2

N° 3



Quelle est la langue principale utilisée par les résidents?

.....

N° 1

N° 2

N° 3

 La documentation écrite est offerte dans les deux langues officielles.

Autres langues :

.....

N° 1

N° 2

N° 3

▼ ▼ ▼ **Religion**  

Quels sont les offices religieux disponibles? A quelle fréquence?

.....

N° 1

N° 2

N° 3

 Tous les résidents ont l'occasion d'assister à ces offices. On peut prendre des dispositions pour que les résidents soient accompagnés aux offices religieux au besoin (p. ex. s'ils oublient ou s'ils ne peuvent se déplacer seuls). Il est possible pour les résidents d'assister à des services religieux à l'extérieur de l'établissement Il y a des visites pastorales.**Commentaires :** _____

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Famille**

On invite les familles à participer à la vie de l'établissement.
De quelle façon?

Il y a des salles privées prévues pour les visites.

Il y a un stationnement pratique réservé aux visiteurs.

Les membres de la famille habitent assez près de l'établissement pour effectuer des visites.

Il existe un groupe d'entraide pour les familles.

___ ___ ___ Combien de fois ce groupe se réunit-il?

Le personnel compte un travailleur social.

Il existe des mécanismes permettant aux familles de discuter de leurs préoccupations.

▼ ▼ ▼ **Collectivité**

On peut avoir facilement accès à des services communautaires (p. ex. magasins, parcs, etc.).

De l'établissement, on peut se rendre facilement à l'arrêt d'autobus.

On encourage les résidents à continuer de participer à la vie communautaire.

De quelle façon?

Différents groupes communautaires rendent visite aux résidents ou font du bénévolat dans l'établissement.

Les invités peuvent prendre les repas avec les résidents.

Commentaires : _____

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼

Activités

- Le personnel compte un responsable des activités.
- Les activités sont annoncées sur des affiches.
- Les activités sont variées afin de répondre aux intérêts de chacun.
- On accompagne les résidents aux activités s'ils ne peuvent s'y rendre d'eux-mêmes ou s'ils oublient de s'y rendre.
- Il y a une salle ou des endroits prévus pour les activités.
- Les services d'une bibliothèque sont accessibles.
- Les activités ont lieu durant le jour, les soirs et les fins de semaine.
- On organise des activités pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Il y a un service d'autobus pour les activités à l'extérieur de l'établissement.
- Il existe des règlements relatifs aux animaux domestiques admis dans l'établissement.

▼ ▼ ▼

Droits et participation des résidents

- Les résidents ont le droit de donner à leur chambre une «touche personnelle» en y ajoutant leurs propres meubles, tableaux et appareils ménagers (p. ex. téléviseur, four micro-ondes, etc.).
- Il y a des règlements concernant la sécurité et l'inspection des items privés d'ameublement et d'appareils ménagers qui sont apportés dans l'établissement.
- Il y a une déclaration des droits des résidents.
- Il y a un conseil des résidents.
- Les représentants du conseil des résidents se réunissent régulièrement avec le personnel de direction.
- Les résidents ont l'occasion de participer à des activités de planification.
- L'établissement tient compte des préférences personnelles dans la planification des services et des activités.
- Les représentants/intervenants des résidents ont le droit de participer aux réunions du conseil des résidents.



Quels sont les mécanismes qui permettent aux résidents d'exprimer leurs préoccupations?

.....

N° 1

N° 2

N° 3

Il y a un groupe de consultation formé de familles/représentants communautaires qui se rencontrent sur une base régulière.

II. Soins de santé

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼

- Une infirmière autorisée est sur les lieux 24 heures par jour.
- On offre des services de physiothérapie, d’orthophonie et d’ergothérapie .
- La famille et le résident sont en droit d’exprimer leur avis au sujet du programme de soins.



En cas d’urgence médicale, quelles mesures prend-t-on en matière de soins ?

Établissement N° 1

Établissement N° 2

Établissement N° 3

- Des professionnels compétents de la santé fournissent régulièrement des soins pour les pieds.
- Il y a des étages ou endroits séparés auxquels on ne peut accéder directement et où les résidents qui ont des limites physiques ou mentales peuvent recevoir des soins intensifs.
- Les résidents peuvent conserver ou non leur propre médecin.



Qui sont les médecins affiliés à l’établissement et quelles sont leurs compétences?

.....

.....

.....

N° 1

N° 2

N° 3



Avec quel hôpital font-ils affaire?

.....

.....

N° 1

N° 2

N° 3

- Le désir des clients/familles sont pris en considération (p. ex. testament biologique, refus de certains types de traitements médicaux).
- En cas d’urgence, le personnel peut accéder rapidement aux directives médicales données au préalable par un résident; ces directives prévoient l’acceptation ou le refus de recourir à l’utilisation de mesures extrêmes pour le maintien de la vie.

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼ **Accueil / Renvoi** 



La période d'attente pour le type de soins demandés est-elle longue?

.....

N° 1

N° 2

N° 3

- Il y a des règlements écrits concernant l'accueil et le renvoi.
- L'établissement accepte les demandes de transfert d'une chambre à une autre.
- Le résident peut, au besoin, recevoir une aide pour s'installer dans un nouvel établissement.

Commentaires : _____

IV. Ambiance générale

Établissement n°

1 2 3

▼ ▼ ▼

- L'impression générale de l'établissement est positive.
- Les résidents sont propres, très soignés et bien habillés.
- Le personnel est souriant, serviable et amical.
- La tenue du personnel est propre et soignée.

Commentaires : _____



Commentaires généraux

Établissement N° 1

Établissement N° 2

Établissement N° 3
